

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 19 novembre à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien, DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, PREZEL Daniel, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ARGAUD Laurent, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence.

Absents : BERLANDI Jacques, DODIN Boris

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques Convocation le 13 novembre 2018.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour :

Avenants pour la participation scolaire 2017-2018 commune de la Roche de Glun et St Romain de Lerps.

Accord à l'unanimité.

Délibérations :

- 1. Convention pour la régularisation de l'admission dans le périmètre de compétence du Syndicat d'Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux d'une fraction des usagers du Service de l'eau potable situés sur la commune de Glun, membre du Syndicat Eaux de la Veauce.**

La convention a pour objet l'entérinement de l'admission dans le périmètre de compétence du Syndicat Crussol PV de la fraction des usagers du Service de l'eau potable situés dans les écarts de la commune de Glun en limite de celle de Saint-Romain de Lerps, et desservis à partir de canalisations et branchements appartenant au Syndicat Crussol PV.

Le Syndicat Crussol PV et Eaux de la Veauce sont convenus d'entériner par la présente l'intégration au périmètre de compétence du Syndicat Crussol PV des écarts de la commune de Glun situés sur la partie plateau, alimentés en eau potable à partir du réservoir « Le Pic » situé sur la commune de Saint-Romain de Lerps et de mettre à disposition l'ensemble des canalisations et équipement nécessaire à la mise en œuvre du service.

Adopté à l'unanimité.

- 2. Avenant n°28 – participation scolaire 2017-2018 – Tournon sur Rhône.**

Le Conseil à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer le 28^{ème} avenant présenté par la commune de Tournon sur Rhône fixant, pour l'élève de Glun inscrit dans ses écoles publiques, la participation aux frais scolaires pour l'année 2017-2018 à 742,31 €.

- 3. Subvention exceptionnelle versée à l'école privée de Glun pour l'année scolaire 2017-2018.**

Monsieur l'adjoint aux finances présente aux membres du conseil la situation financière de l'école privée de Glun.

Au vu du budget de l'école privée sur la période 2017-2018,

De plus, lors du versement du solde de la participation pour la même période, la commune n'a pas tenu compte du 2^{ème} acompte versé dans la liquidation des sommes dues à l'école,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** pour régulariser les écritures, du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 7 570 € répartis comme suit : 7 010 € de subvention complémentaire et 560 € de complément de participation communale à la classe de découverte.

4. Recrutement et rémunération des 2 agents recenseurs pour le recensement 2019.

Du 16 janvier au 17 février 2019, se déroulera le recensement de la population à Glun. Le recrutement de 2 agents recenseurs est nécessaire pour l'effectuer.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le recrutement de 2 agents recenseurs et fixe leur rémunération au SMIC horaire en vigueur au 1^{er} février 2019.

5. Avenant n°15 – participation scolaire 2017-2018 – La Roche de Glun.

Le Conseil à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer le 15^{ème} avenant présenté par la commune de La Roche de Glun fixant, pour 13 élèves de Glun inscrits dans son école publique, la participation aux frais scolaires pour l'année 2017-2018 à :

- 1 264 € par élève de classe maternelle
- 590 € par élève de classe primaire.

Il est précisé que les 13 enfants accueillis pour l'année écoulée se répartissent ainsi : 5 en primaire et 8 en maternelle, soit 13062 €.

6. Avenant n°5 – participation scolaire 2017-2018 – St Romain de Lerps.

Le Conseil à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer le 5^{ème} avenant présenté par la commune de St Romain de Lerps fixant, pour 2 élèves de Glun inscrit dans son école publique, la participation aux frais scolaires pour l'année 2017-2018 à 623,98 € par enfant soit 1247€96.

Questions diverses

Commission de contrôle de révision des listes électorales :

M. Julien COSTEROUSSÉ se porte volontaire comme élu du conseil.

PLU : l'enquête publique a débuté le 19/11 et s'achèvera le 18/12.

Travaux RD 222a : au droit du carrefour avec la rue du Quai : les grosses infrastructures ont été réalisées, reste à terminer les finitions (barrières, bordures, chaussées etc...). Également mise en place du transformateur électrique.

Colis de Noël : distribution prévue le 19/12.

Matériel : une réflexion est en cours sur l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts. Un recours à un prestataire peut aussi être envisagé.

Liaison ViaRhôna Ardèche-Drôme : les travaux pour la liaison vers le barrage par la piste CNR vont débuter.

Diagnostic réseau d'eau potable : une bonne nouvelle avec l'attribution par l'Agence de bassin Rhône Méditerranée d'une subvention de 12 500 € qui correspond à 50 % du coût de l'étude.

Subvention Collège Marie Curie : une subvention exceptionnelle nous est demandée par le collège Marie Curie de Tournon pour organiser un voyage à Paris.
Une élève de Glun étant scolarisée dans cet établissement, le conseil n'y est pas défavorable mais reporte sa réponse.

Extinction de l'éclairage public : une majorité des conseillers y est favorable, nous demanderons au SDE07 (qui assure la compétence Eclairage Public) les modalités et contraintes pour une éventuelle mise en place de ce dispositif.

Fin de la séance à 22h15